

2025

Note de politique générale



CPAS de Meix-devant-Virton
Rue de Gérrouville, 5
6769 Meix-devant-Virton

1. Table des matières

1.	Table des matières	1
2.	Introduction.....	2
3.	Gestion	4
3.1.	Organisation des instances	4
3.2.	Personnel du CPAS	4
4.	Missions accomplies par notre CPAS.....	5
4.1.	Droit à l'intégration sociale (DIS)	5
4.2.	Aides sociales (AS).....	7
4.3.	Conventions et collaborations	8
4.4.	Services complémentaires	9
5.	Budget 2025	10
5.1.	Personnel	10
5.2.	Activités sociales	11
6.	Conclusion	14

2. Introduction

Chers Conseillers de l'Action Sociale,
Chers Conseillers Communaux,
Chers Membres du Collège Communal,
Chers Membres du Personnel,
Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année 2024, il me revient de rédiger ma Note de Politique Générale pour accompagner le budget initial de notre Centre pour l'année 2025.

Nous arrivons en fin de législature, celle-ci a été fortement impactées par les différentes crises traversées (Covid-19, guerre en Ukraine, ...).

Les crises que nous avons traversées ont touché tous les domaines : l'alimentaire, le logement, l'énergie, l'emploi, la santé mentale, ...

Notre Centre a fait face à une augmentation significative des revenus d'intégration sociale, les frais énergétiques et de personnels ont également augmenté, impactant nos budgets depuis 2019.

Nos bénéficiaires étant dès lors encore plus fragilisés, le personnel de notre Centre a été attentif et a redoublé de vigilance quand à la situation de chacun d'entre eux.

Notre mission première est bien de permettre à chacun de **vivre conformément à la dignité humaine en assurant le droit à l'aide sociale.**

« Le CPAS assure aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité »

C'est pourquoi le personnel de notre Centre, les Conseillers de l'Action Sociale et moi-même travaillons en ce sens et continuerons à œuvrer afin que nos concitoyens puissent bénéficier des aides nécessaires.

Notons aussi qu'en 2024, notre 1^{ère} modification Budgétaire n'a pas entraîné d'augmentation de l'intervention communale.

Le budget initial pour l'année 2025 a été réalisé avec la plus grande prudence, il se veut surtout fonctionnel.

Beaucoup d'incertitudes planent à l'heure où je rédige cette note de politique générale (réforme de l'état fédéral et des pouvoirs locaux).

Certaines enveloppes budgétaires pourraient disparaître ou être impactées par les décisions des instances supérieures.

Afin d'y voir plus claire et pour faire parler les chiffres, je vais diviser ma vision pour le budget 2025 en deux grandes catégories :

- Le personnel
- Les activités sociales

Les projets futurs ne pourront voir le jour qu'une fois le nouveau Conseil installé en décembre 2024.

C'est donc lors de la 1^{ière} modification budgétaire de l'année 2025 que le/la futur(e) Président(e) pourra projeter de nouvelles dynamiques pour l'année 2025.

Il est aussi important de rappeler que les membres du CAS ont été totalement renouvelés sur cette législature, ainsi que la Présidence.

Nous arrivons en fin de législature et ceci ne facilite pas la rédaction de ma note de politique générale. Il faut rester réaliste et prudent pour l'année à venir. Les chiffres (au BI) parlent d'eux même.

Toutefois, cette note de politique générale est bien là pour que nos conseillers communaux aient une représentation la meilleure qu'elle soit de la gestion, du fonctionnement et de la politique sociale du CPAS.

3. Gestion

3.1. Organisation des instances

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

HAYERTZ Catheline, Présidente, Sommethonne (Installée le 09/02/2023)

ROUSSEL Lola, Membre, Sommethonne (Installée le 21/11/2019)

HANUS-FOURNIRET Sabine, Membre, Meix-devant-Virton (Installée le 18/02/2021)

MEERT Béatrice, Membre, Gérouville (Installée le 18/03/2021)

EVARD Xavier, Membre, Gérouville (Installé le 18/08/2021)

DE SEILLE Benoît, Membre, Sommethonne (Installé le 16/02/2023)

TRIBOLET Antoine, Membre, Robelmont (Installé le 16/02/2023)

BODART Dorothée, Membre, Robelmont (Installée le 23/11/2023)

ANDRE Michaël, Membre, Robelmont (Installé le 22/02/2024)

3.2. Personnel du CPAS

Directeur Général :

SCHILTZ Nicolas

Directeur Financier / Receveur Régional :

DEKOKER Philippe

Assistantes Sociales :

DUCREUX Sophie

PRESCIUTTI Sentayehu

GUIDI Livia

Assistante Administrative :

APETROAIE Ana

Employées 'Titres-Services' :

DELPORTE Sabrina

HAYERTZ Marie-Line

ZANALETTI Inès

Atelier de repassage :

PETREMENT Anne

4. Missions accomplies par notre CPAS

4.1. Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le DIS est une des deux formes d'aide que peut déployer un CPAS.

Notre CPAS a la mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants et qui remplissent les conditions légales (Résidence - Age - Nationalité - Disposer de ressources insuffisantes - Disposer à travailler - Epuisement des droits aux prestations sociales et alimentaires).

Une intégration et une participation maximale à la vie sociale doivent être recherchées.

Notre Centre dispose de trois instruments pour ce faire : L'emploi – Le revenu d'intégration (RI) – Le projet individualisé d'intégration sociale . Le travailleur social peut décider de combiner l'un ou l'autre instrument pour optimiser son accompagnement.

Le montant du RI diffère en fonction de la catégorie du bénéficiaire :

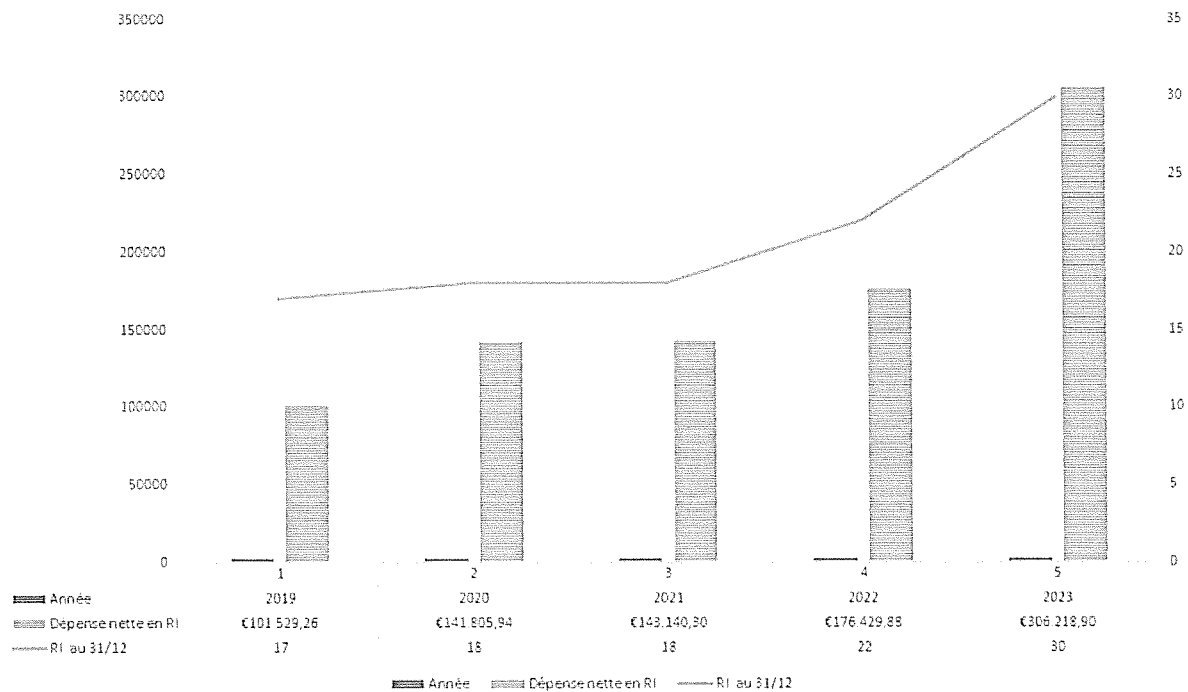
- Cat 1 : Personne cohabitante
- Cat 2 : Personne isolée
- Cat 3 : Personne qui cohabite avec une famille à sa charge

Notons également qu'un complément RI peut être accordé. Une personne travaillant à temps partiel par exemple, pourrait prétendre à un complément RI si ses revenus sont inférieurs au montant (RI) qui correspond à sa catégorie.

Le travail des assistantes sociales est primordial et a fortement été impacté ces derniers mois, c'est pourquoi notre soutien est plus que jamais indispensable.

Le nombre de dossier qu'elles traitent sont en net augmentation.

Ci-dessous un graphique qui illustre le nombre des bénéficiaires du revenu d'intégration sur une période de 5 ans :



Les taux d'évolution entre chaque année depuis 2019 :

- Entre 2019 et 2020 = 5,88 %
- Entre 2020 et 2021 = 0,00 %
- Entre 2021 et 2022 = 22,22 %
- Entre 2022 et 2023 = 36,36 %

Nous pouvons observer que les effets des crises traversées ont exacerbé les difficultés du quotidien, ayant un impact plus que négatif sur les aspects de la santé mentale de la population la plus fragile.

Je ne peux que remarquer et mettre en évidence l'investissement professionnel de l'équipe sociale qui œuvre dans un contexte en perpétuel mouvement, et ce au service des bénéficiaires.

C'est pourquoi le BI 2025 a été réalisé avec l'engagement d'un mi-temps assistant social supplémentaire, ceci afin de permettre à notre service social de fonctionner au mieux, de diminuer la pression présente depuis de nombreux mois, d'être attentif et de répondre positivement aux attentes des membres du CAS, et ce, pour le bien de nos bénéficiaires.

4.2. Aides sociales (AS)

Tout comme le droit à l'intégration sociale, l'aide sociale est une forme d'aide que peut déployer un CPAS. Elle trouve son fondement à l'article premier de la loi organique : « *toute personne à droit à l'aide sociale. Elle a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

L'aide sociale peut prendre différentes formes :

- Une aide financière (ex : un loyer, une garantie locative, ...)
- Une aide en nature (ex : colis alimentaire, vêtements, ...)
- Un service (ex : services d'aide aux familles, ...)
- Une aide sous forme de guidance, de conseils (ex : gestion budgétaire, insertion sociale ou professionnelle, ...)

Elle peut être financière régulière ou ponctuelle, matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique, préventive, curative ou palliative.

Notre CPAS dispose de deux logements sociaux à Sommethonne et d'un logement d'urgence à Villers-la-Loue.

Un troisième logement sera bientôt mis à disposition, il se situe à la Bulle Carré (ancien presbytère) à Meix-devant-Virton. Certains aménagements doivent encore être effectué avant de travailler sur la convention de mise à disposition de celui-ci.

Les AS sont également en augmentation, principalement sur le plan « énergétique » (Aides électricité via le Fonds Gaz Electricité - Allocations de chauffage via le Fonds Mazout).

Notre personnel travaille au quotidien pour écouter, aider, informer, accompagner, éduquer au mieux les familles/personnes précarisées.

4.3. Conventions et collaborations

Notre Centre est petit mais il se veut riche en collaborations diverses et variées, toujours pour le bien être de notre population.

C'est grâce à nos actions et décisions que notre Centre évolue pour le bien de tous.

Les conventions et collaborations avec les services publics et privés :

- Les fournisseurs d'électricité : Les sociétés transmettent le relevé des personnes en retard de paiement, acceptent des plans d'apurement proposés par le CPAS et assurent l'alimentation minimum
- Le service d'aides familiales
- La centrale des services à domicile du Luxembourg
- Le Groupe Action Surendettement (GAS) : pour la médiation de dettes et le plan énergie PAPE (= Plan d' Action Préventive en matière d' Energie)
- Le Forem : Pour la diffusion des offres d'emploi
- La SNCB
- Le FRCE (Fonds de Réduction du Coût de l'Energie)
- Le NGE asbl (Nouveaux Gisement d'Emplois) qui met l'accent sur les projets créateurs d'emplois. Pour notre Centre il s'agit de stocker les vivres alimentaires du F.E.A.D. (Fonds Européen d'Aide au plus Démunis)
- L'ASBL Alimen-T : Pour le stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D.
- La Saint-Vincent de Paul : Pour la distribution de colis alimentaires à la population de Meix-devant-Virton
- La Locomobile dans le cadre du projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). En collaboration avec la Maison Croix Rouge de Gaume.
- L'épicerie sociale itinérante : en collaboration avec la MCR de Gaume.
Permet aux bénéficiaires du centre l'accès à cette épicerie sociale itinérante (carte d'accès valable 6 mois).
Le coût des articles y sont divisés en 2 si on compare au prix d'une grande surface, pour exemple, un gel douche acheté 3,00 € dans le commerce coûte 1,50 € pour le bénéficiaire. Les 1,50 € restants seront pris en charge par la MCR et le CPAS de Meix à hauteur de 50 % chacun.
- La piscine de Virton : dans le cadre du projet P.A.S. (Participation Activation Sociale)
- Le Relais social intercommunal de la Province du Luxembourg

Nous collaborons également avec l'Administration Communale, plusieurs synergies sont en place afin de réaliser des économies d'échelles. Ce qui nous permet d'être plus efficace tout en réduisant et mutualisant les coûts.

4.4. Services complémentaires

- Titres-services : Le CPAS de Meix emploie trois personnes pour assurer ce service.
 - ✓ En 2024 (septembre inclus) : 23 clients sont actifs, et ce sur 63h30 de prestations par semaine.
- La Bulle carrée : Située à l'ancien Presbytère de Meix-devant-Virton, celle-ci offre différents services :
 - ✓ Laverie automatique : Libre d'accès toute la semaine (hors jours fériés). Celle-ci dispose de deux machines à laver, une de 8 kg et l'autre de 14kg mais aussi d'un séchoir.
 - ✓ L'atelier de repassage : Ce service a démarré en octobre 2021. L'année 2023 montre une hausse de l'activité (hausse comparée à 2022).

Une enquête de satisfaction a été menée en 2023, il en ressort que la clientèle est relativement satisfaite, quelques remarques avaient été soulevées.

Nous avons tenu compte des remarques de cette enquête afin d'améliorer ce service (Nouvel escalier, enseigne).

En 2024, nous remarquons une stabilité dans l'activité « Atelier de repassage », avec une moyenne mensuelle de 50 heures de repassage (août inclus). En 2023, la moyenne s'élevait à 53 heures/mois.
 - ✓ Une penderie solidaire : Libre d'accès toute la semaine (hors jours fériés) et totalement gratuite, vous y trouverez des vêtements et chaussures pour homme- femme – enfant, des jeux, livres,...

5. Budget 2025

Au niveau du budget ordinaire

- Dépenses

Les dépenses à l'ordinaire pour 2025 s'élèvent à 991.391,16 €

- Recettes

Les recettes à l'ordinaire pour 2025 s'élèvent à 465.708,53 €

Les chiffres parlent d'eux même, le résultat budgétaire à l'ordinaire est en négatif de 525.682,63 €

L'intervention communale va donc être majorée de 63.284,58 € comparativement au BI 2024 où elle était de 462.398,05 €

5.1. Personnel

Du côté du budget, les frais liés au personnel sont en augmentation, ceci fait suite aux indexations des salaires mais aussi et surtout à l'engagement d'un mi-temps assistant social.

Mon objectif est de maintenir les activités développées à ce jour, tout en gardant le personnel en place.

Notre personnel est qualifié et motivé, il est donc primordial de continuer en ce sens et de leur permettre de s'épanouir dans leur activité professionnelle mais aussi leur permettre d'assurer leur mission de manière fluide et sans pression.

Notre Centre va continuer à mettre des actions en place afin de répondre à nos obligations d'employeur.

L'agenda de l'année 2025 sera marqué par différents défis en matière de personnel :

- Le recrutement d'une assistante sociale : L'assistante sociale actuelle a été engagée en urgence suite à une démission. Il est donc important de respecter la législation en vigueur et donc de procéder à un engagement début 2025.
- La mise à jour du règlement de travail et du statut administratif pour notre personnel : celui-ci aurait dû débuter en 2024 mais une réforme de la fonction publique a vu le jour, impliquant une série d'éléments. Des modèles seront proposés par les fédérations sur le sujet.
- Notre Centre DOIT se mettre à jour quant à ses obligations légales d'employeur en ce qui concerne le bien-être et la sécurité au travail. Ceci fait suite à une inspection des services fédéraux (2023), et particulièrement pour l'activité « Titres-Services ». A ce jour, nous avons encore du travail dans ce domaine. Ce point est a été mis en priorité pour 2024 et beaucoup

d'actions ont été menées (chaussures de travail, trousse d'urgence, affichage des numéros d'urgence, listing du matériel pour les titres services, ...). Notre Centre continue d'œuvrer dans le domaine en collaboration avec la Commune et l'agent en charge dans le domaine (Mme Meurisse).

- Continuer d'assurer le suivi des formations de nos employés (lié à leur fonction) :
Nos assistantes sociales, notre assistante administrative, comme la direction générale doivent être formées afin de mettre à jour leurs connaissances ceci dans le but d'offrir un service de qualité à nos bénéficiaires mais aussi leur permettre de maintenir un certain épanouissement professionnel.
Nos employées 'Titres-Services' doivent également pouvoir suivre des formations liées à la sécurité et au bien-être au travail (utilisation des produits, ergonomie et manutention, ...).
Il va de soit que ce sont des obligations que l'on se doit de tenir afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions, en actualisant ses savoirs et donc d'être plus performants et épanouis dans son travail.

5.2. Activités sociales

Je vais parler ici des activités sociales au sens large.

Certes nous proposons à notre population beaucoup de services, d'aides,... Ceci est possibles grâce aux différentes synergies qui émergent de notre Centre mais pas que, les subsides que nous recevons et l'aide financière de la Commune de Meix-devant-Virton nous permettent également de maintenir ceux-ci. Les décisions prises par le Conseil CPAS sont toujours réfléchies et étudiées afin d'en retirer le meilleur pour notre population, nos bénéficiaires mais aussi en tenant compte des finances (crédits) disponibles. Je tiens à ce que nous continuions en ce sens.

Les DIS (Droits à l'Intégration Sociales) sont en forte hausse, et ce, depuis plusieurs années. Ceci impacte fortement notre budget. Malheureusement c'est le résultat des années que nous venons de traverser.

Force est de constater que nous ne pouvons pas passer à côté de cette hausse, mais n'oublions pas notre mission première reprise dans mon introduction.

Je souhaite pour l'avenir que notre Centre continue de promouvoir au maximum la réinsertion socio-professionnelle, c'est grâce à elle que nous pourrons sortir les personnes précarisées de leur situation et leur donner une bouffée d'oxygène afin qu'elles puissent de nouveau avoir une vie sociale et/ou professionnelle, à devenir responsable et autonome.

Mes souhaits pour la nouvelle législation ...

- Le CPAS de Meix est membre actif de TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Notre Directeur Général est le représentant pour la commune et le CPAS de Meix-devant-Virton au sein de la CLE (Comité Local d'Emploi). Comme pour la mise à l'emploi via l'article 60§7, ce projet permet de mettre durablement des personnes à l'emploi permettant une émancipation du CPAS. Notons également que les synergies avec les communes voisines (Virton et Rouvroy) sont également importantes dans le TZCLD. La première activité de TZCLD a vu le jour le 1^{er} avril 2024, il s'agit de l'activité « Brico-dépannage et entretien d'espaces verts ». La deuxième activité à elle vue le jour le 24 octobre 2024, il s'agit de l'activité « Missi dominici/experte du vécu ». L'inauguration de TZCLD a eu lieu le 24 septembre 2024. D'autres projets d'activités sont à l'étude (Buanderie sociale, épicerie mobile). Ce projet est financé par l'Europe jusqu'au 31 décembre 2026.
Nous devons continuer à s'investir dans ce projet !
- Le service médiation de dettes : Ce service a été relancé et de nouveaux bénéficiaires du DIS sont suivis par notre assistante sociale chargée de la médiation. Je ne peux que promouvoir celui-ci afin de permettre aux personnes les plus fragiles de se voir sortir la tête hors de l'eau et de pouvoir se projeter vers l'avenir en se réinsérant petit à petit dans la société.
- Participation Activation Sociale (PAS), ce fonds est prévu pour la promotion de la participation à l'activation sociale des usagers des CPAS depuis 2017. Chaque année, le CPAS de Meix oriente ses choix quant à l'utilisation de ce fonds en se basant sur la note de synthèse que rédige l'assistante sociale. Nous connaissons déjà le montant de ce fonds pour l'année 2025, il sera de 1.750,00 €. Le Conseil de l'Action Social décidera de l'orientation qu'il souhaite donner à ce fonds au premier trimestre 2025.
- REDI (Budget de Référence pour une vie Digne). Cet outil est déjà connu en Flandre, il est arrivé chez nous en 2023 et le CPAS de Meix a décidé en CAS du 23 mars 2023 d'adhérer à ce projet. Celui-ci est « Gratuit » pour les CPAS qui ont marqués leur accord à l'adhésion en temps voulu.

En 2024, le CPAS de Meix a implémenté cet outil. Le CAS a décidé d'octroyer un montant de 3832,02 € au total, et ce pour cinq ménages qui ont vu leur budget augmenté.

A l'heure où je rédige cette NPG, personne ne sait ce qu'il en sera de REDI pour l'année à venir, celui-ci est au stade de l'évaluation. Je ne peux qu'espérer le maintien de ce projet.

Qu'est-ce que REDI ? Cet outil permet de calculer le budget de référence d'une personne. Un budget de 70 millions d'euros a été débloqué et répartis sur deux années (2023-2024). Ce montant est réparti entre chaque CPAS ayant voulu participer à l'expérience. Comme pour le Fonds gaz et Electricité, c'est une enveloppe fermée.

Celle-ci est séparée en deux, une partie pour les frais de licence et l'autre partie, aux aides sociales complémentaires.

Le budget de référence de l'outil REDI est différent d'une région à l'autre « Les budgets de référence sont des paniers de biens et de services tarifiés qui illustrent le montant minimum dont une famille a besoin pour couvrir toutes les dépenses nécessaires pour participer pleinement à la société. Les exemples de paniers comprennent la nourriture, les vêtements, le logement ou les loisirs . » Définition tirée du site internet www.remiredi.be

Exemple : Si la grille budgétaire propose 300€ supplémentaire pour le bénéficiaire, le CPAS peut décider de verser 300€ ou moins au bénéficiaire en utilisant le subsidé mais si par contre, le CPAS décide de verser un complément supérieur au montant proposé, cela se fera sur fond propre.

Condition d'octroi de l'aide supplémentaire dans le cadre du subsidé -> S'engager à poursuivre un parcours d'activation (PIIS).

3 exceptions à cette condition :

- ✓ Si des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent ;
- ✓ S'il se trouve déjà dans un parcours d'activation ;
- ✓ S'il est déjà au travail

- La Bulle Carrée : Je souhaite maintenir celle-ci ! Peut-être adapter les services pour le futur.

- ✓ La Penderie Solidaire : Celle-ci fonctionne grâce à l'aide de bénévoles, qui me prête mains fortes quant à son organisation. Je tiens à les remercier chaleureusement.
- ✓ La laverie automatique : Ce service est déficitaire. Il a coûté beaucoup d'argent à notre Centre ce qui s'explique par les différents aménagements nécessaires pour accueillir la machine à laver de 14 Kg. La population l'attendait avec impatience depuis plusieurs mois !
Un service réel pour notre population et mieux connu grâce à la publicité et la visibilité du bâtiment.
Il faudra absolument évaluer cette activité en 2025 et peut-être modifier l'offre en fonction de la demande.
Je pense aussi qu'il faut voir cette laverie comme un réel service offert à notre population.
- ✓ L'atelier de repassage : C'est sans doute l'activité principale de la Bulle Carrée. Ce service à la population est aussi déficitaire. Les chiffres pour le BI 2025 ont été établis de la manière la plus juste et en se référant à une année entière de fonctionnement. Les clients sont satisfaits dans l'ensemble.

6. Conclusion

Cette année est particulière pour la rédaction de cette note de politique générale.

Comme je le dis dans mon introduction, à l'heure où je rédige cette note, beaucoup d'incertitudes et d'inconnus sont présents pour les années à venir.

C'est lors de la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025 que nous connaissons la direction politique adoptée par le/la futur(e) Président(e) du CPAS de Meix.

Je ne peux qu'espérer continuer à œuvrer pour le maintien de nos services et de nos activités, toujours pour le bien de notre population et de nos bénéficiaires.

Le CPAS de Meix et son personnel sont engagés et motivés.

Ces dernières années n'ont pas été faciles et voilà peu qu'une assistante sociale mi-temps a été engagée pour palier au travail qui ne fait qu'augmenter.

Elles ont toujours fait de leur mieux dans le but d'offrir les meilleurs services à notre population.

Je tiens à les remercier pour leur investissement au quotidien et leur professionnalisme !

Le budget initial pour l'exercice 2025 présente une dotation communale de 525.682,63 € , soit une augmentation de 63.284,58 € par rapport au BI de 2024 (462.398,05 €).

Je tiens à remercier le collège communal pour sa confiance et son soutien dans ce contexte budgétaire plus que difficile.

HAYERTZ Catheline

Présidente CPAS de Meix-devant-Virton

"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences."
Françoise Dolto

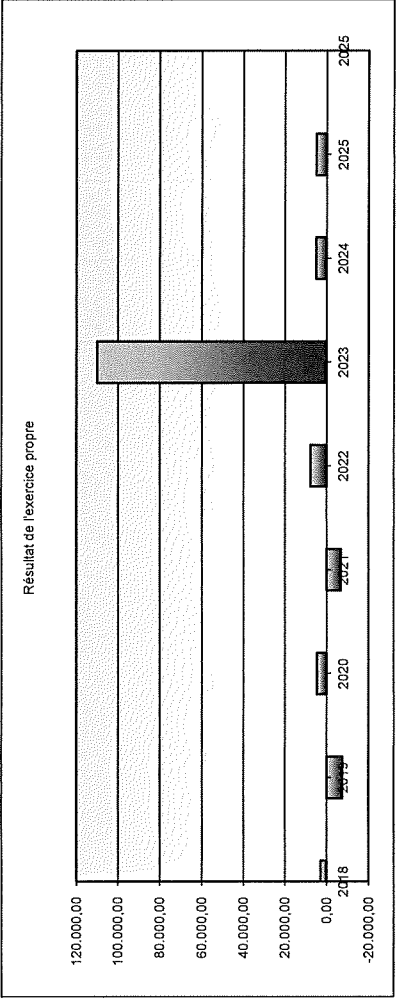
Tableau de synthèse du service ordinaire, (classification économique)

Exercice budgétaire:		2025									
Année du dernier compte arrêté:		2023									
Dépenses ordinaires											
Dépenses ordinaires	Résultats des comptes d'exercice								Budget initial N-1	Budget initial	Budget après dernière M.B.
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2025	
	Personnel	268.088,03	225.543,94	226.489,41	239.544,60	279.220,53	320.987,68	352.037,76	405.084,03	0,00	
	Fonctionnement	30.544,27	30.664,60	31.253,01	38.326,31	38.898,57	51.083,64	57.737,00	63.007,00	0,00	
	Transferts	177.803,17	241.455,48	242.968,60	250.639,28	276.112,67	420.968,27	495.750,46	518.300,13	0,00	
	Dette	0,00	0,00	0,00	0,00	5,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7.103,87	0,00	0,00	0,00	
	Total (exercice propre)	476.435,47	497.664,02	500.711,02	528.510,19	594.237,54	800.143,46	905.525,22	986.391,16	-	
	Exercices antérieurs	6.083,62	10.889,58	2.606,70	4.188,66	7.877,15	57.730,07	0,00	0,00	0,00	
	Prélèvements	0,00	28.601,83	15.826,62	0,00	12.433,11	16.235,63	0,00	0,00	0,00	
	Total général	482.519,09	537.155,43	519.144,34	532.698,85	614.547,80	874.109,16	905.525,22	986.391,16	-	
	Facturation Interne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00	0,00	
	Total avec facturation interne	482.519,09	537.155,43	519.144,34	532.698,85	614.547,80	874.109,16	910.525,22	991.391,16	-	
	Recettes ordinaires										
	Recettes ordinaires	Résultats des comptes d'exercice								Budget initial N-1	Budget initial
2018		2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2025	
Prestation		16.665,25	13.009,26	10.483,72	10.905,98	25.993,01	38.060,56	22.985,00	20.950,00	0,00	
Transferts		462.740,03	473.933,67	494.792,15	510.744,10	576.020,56	871.825,16	887.540,22	970.441,16	0,00	
Dette		-2,11	0,48	0,38	0,13	0,84	292,75	0,00	0,00	0,00	
Prélèvements		0,00	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total (exercice propre)		479.403,17	489.943,41	505.276,25	521.650,21	602.014,41	910.178,47	910.525,22	991.391,16	-	
Exercices antérieurs		25.517,98	38.146,98	13.091,90	24.368,98	21.490,91	44.416,32	0,00	0,00	0,00	
Prélèvements		0,00	9.065,04	776,19	0,00	9.368,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		504.921,15	537.155,43	519.144,34	546.019,19	632.873,57	954.594,79	910.525,22	991.391,16	-	
Facturation Interne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total avec facturation interne		504.921,15	537.155,43	519.144,34	546.019,19	632.873,57	954.594,79	910.525,22	991.391,16	-	
Evolution des résultats											
Exercice propre		2.967,70	-7.720,61	4.565,23	-6.859,98	7.776,87	110.035,01	5.000,00	5.000,00	0,00	
Global		22.402,06	0,00	0,00	13.320,34	18.325,77	80.485,63	5.000,00	5.000,00	0,00	

Calcul des écarts (hors facturation interne)

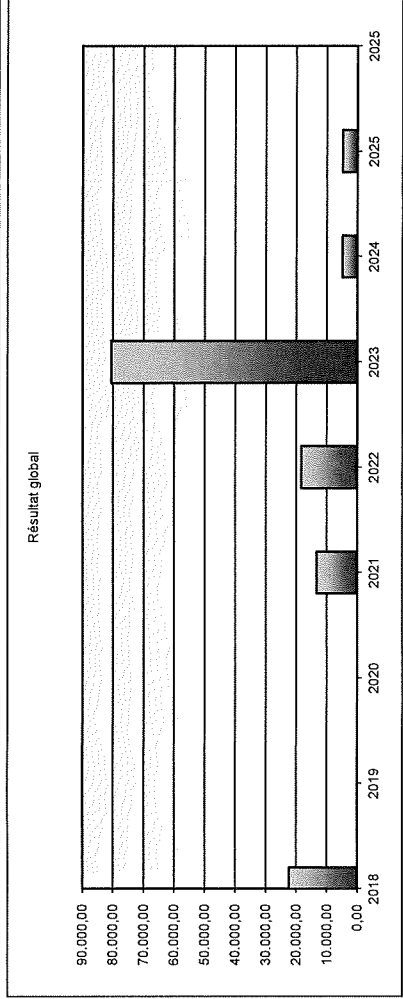
Dépenses ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Personnel(*)	53.046,27	-	84.096,35	-
Fonctionnement	5.270,00	-	11.923,36	-
Transferts	22.549,67	-	97.331,86	-
Dette	-	-	-	-
Prélèvements	-	-	7.103,87	-
Total (exercice propre)	80.865,94	-	186.247,70	-
Exercices antérieurs	-	-	57.730,07	-
Prélèvements	-	-	16.235,63	-
Total général	80.865,94	-	112.282,00	-



Recettes ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Prestation	2.035,00	-	17.110,56	-
Transferts(*)	82.900,94	-	98.616,00	-
Dette	-	-	292,75	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	80.865,94	-	81.212,69	-
Exercices antérieurs	-	-	44.416,32	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total général	80.865,94	-	36.796,37	-



Dépenses ordinaires

Personnel	
Fonctionnement	
Transferts	
Dettes	

Recettes ordinaires

Prestation	
Transferts(*)	
Dettes	

Avis DG commission budgétaire art.12 pour le budget initial 2025

Contexte général :

- Points d'attentions maintenus quant aux différentes crises sociales qui se sont additionnées, superposées et pour lesquelles nous continuons à ressentir les effets : augmentation des bénéficiaires du DIS, accentuation de la problématique du logement et de l'énergie, augmentation des difficultés profondes (santé mentale) près des personnes accompagnées, sans oublier des demandes dans les frais d'hébergement en MR/S, et paradoxalement une « inversion » des courbes pour des demandes préventives comme la médiation de dettes ou les formes de guidance en général (fonds énergie, fonds de l'eau)

Revenu d'intégration :

2022 = une moyenne de 17 bénéficiaires par mois

2023 = une moyenne de 25 bénéficiaires par mois

2024 = une moyenne de 25 bénéficiaires par mois (données jusqu'août)

- Point de vigilance quant aux mesures/réformes qui sont envisagées par les instances supérieures. A l'heure d'écrire ces lignes, nous ne possédons aucune information budgétaire des éventuelles réformes. À ce stade, j'attire l'attention sur la mise en place de la fin, après deux années, des allocations de chômage : à partir des hypothèses connues, des simulations réalisées, l'estimation pour la commune de Meix-devant-Virton serait de 18 personnes concernées. Ces personnes ne pourraient avoir d'autres choix que de venir au CPAS ...
- Pour trouver l'équilibre à l'exercice propre au service ordinaire (ce qui est recommandé par la circulaire budgétaire), il faut souligner que l'intervention communale ne fait qu'augmenter :

2022	2023	2024	2025
298.046,57 €	351.875,06 €	462.398,05 €	525.682,63 €
Taux d'évolution	18,06 %	31,51 %	13,69 %

D'après l'étude 2024 de Belfius sur les finances locales¹ : « Les interventions communales en faveur du CPAS qui représentent en moyenne 15,00 % des dépenses ordinaires totales des communes ont enregistré une forte progression (soit +8,4% en moyenne par an) durant l'ensemble de la mandature. Les CPAS ont effectivement été en première ligne face à la succession des différentes crises (sanitaire, énergétique, réfugiés ukrainiens...) qui ont nécessité une intervention accrue de leur part en faveur de bénéficiaires d'aide sociale. »

¹ <https://www.belfius.be/publicsocial/fr/index.aspx?universe=%2fpublicsocial>

Les différentes hypothèses de travail

- **Personnel² et autres impacts :**

- Administration générale : pas de mouvement, à savoir DG 0,5 et assistante administrative à 0,5. On sait que le maribel social ne sera pas indexé.
- Service social : à la suite de la MB.1.24, on augmente de 0,5 ETP l'équipe sociale pour une enveloppe de 1,5 ETP.
- Service aide-ménagère : maintient à 1,65 ETP ;
- Atelier de repassage : 0,5 ETP
- Mise à l'emploi art.60§7 : 1 ETP – attention réforme applicable à partir de janvier 2025.
- Indexations : suivant les recommandations du bureau du plan.
- Avantages extralégaux pour le personnel : aucune modification.
- Fonds spécial de l'aide sociale : montant connus transmis en augmentation

- **Activité du C.P.A.S. :**

- Rien de modifier quant aux missions des activités sociales : service social général, médiation de dettes, énergies, gestion des logements, guidance sociale, gestion des denrées alimentaires, insertion sociale et professionnelle et autres collaboration/conventions.
- Activités non obligatoires :
 - Activité « aide-ménagère » : même offre de service pour 2025
 - Atelier de repassage : idem, avec une projection prudente à 45h/mois
 - Laverie automatique : recette réaliste en fonction de la réelle activité
- Hypothèse de travail stables en relation avec les activités, le tout en restant réaliste et prudent à la fois.

- **Partie extra :**

- Le budget n'intègre pas d'extraordinaire à la confection initiale, et ce en raison de la fin de législature.

Conclusion :

Comme pour les années précédentes, je ne peux que continuer à préconiser la prudence quant à nos dépenses et à nos recettes.

Une nouvelle législature s'ouvre : un cap devra être défini par la déclaration de politique sociale, un PST sera élaboré, un nombre important de réformes nous sont annoncées. Restons réalistes et attentifs au rôle premier du CPAS.

Meix-devant-Virton, le 17/10/2024

Directeur général – Nicolas SCHILTZ



² Analyse plus fine dans le tableau des prévisions de personnel 2025 – annexe obligatoire

TABLEAU DE SYNTHESE

Exercice : 2025

Service : Ordinaire

		2023	2024			2025
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023						
Droits constatés nets (+)	1	954.594,79				
Engagements à déduire (-)	2	874.109,16				
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 – 2)	3	80.485,63				
Budget 2024						
Prévisions de recettes	4		1.009.544,72		1.009.544,72	
Prévisions de dépenses (-)	5		1.009.544,72		1.009.544,72	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6					
Budget 2025						
Prévisions de recettes	7					991.391,16
Prévisions de dépenses (-)	8					991.391,16
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9					

ANNEXE AU TABLEAU DE SYNTHESE

Service Ordinaire

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
1. Total des recettes en PLUS		0,00

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
2. Total des recettes en MOINS		0,00
SOLDE DES ADAPTATIONS EN RECETTES EXERCICE AN_EXERC_M_1 (1 – 2) à reporter au tableau de synthèse		0,00

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
3. Total des dépenses en PLUS		0,00

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
4. Total des dépenses en MOINS		0,00
SOLDE DES ADAPTATIONS EN DEPENSES EXERCICE 2024 (3 – 4) à reporter au tableau de synthèse		0,00

Le Receveur soussigné certifie avoir pris connaissance des adaptations du budget de l'exercice 2024 ci-dessus,

Fait à, le

Le Receveur,

Exercice propre**Groupe fct : 009 Recettes & dépenses générales**

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/71	Fonctionnement							
000/124-48	Autres frais techniques	61329		600,00	600,00	600,00		
000/128-10	Précompte mobilier	61602				15,00		
009/000/71	Total Fonctionnement			600,00	600,00	615,00		
009/00073	Sous-Total Recettes & dépenses générales			600,00	600,00	615,00		
009/00075	Total Recettes & dépenses générales			600,00	600,00	615,00		

Groupe fct : 059 Assurances

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
050/117-01	PRIMES ASSURANCE LOI	62701	873,82	750,00	750,00	900,00		
059/000/70	Total Personnel		873,82	750,00	750,00	900,00		
000/71	Fonctionnement							
050/124-08	ASSURANCES DIVERSES	61509	309,95	600,00	600,00	600,00		
059/000/71	Total Fonctionnement		309,95	600,00	600,00	600,00		
059/00073	Sous-Total Assurances		1.183,77	1.350,00	1.350,00	1.500,00		
059/00075	Total Assurances		1.183,77	1.350,00	1.350,00	1.500,00		

Groupe fct : 069 Prélèvements

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/78	Prélèvements							
060/954-01	Prélèvements pour le fonds de réserve ordinaire disponible	68504			34.826,42			
060/955-01	Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves extraor	68505	16.235,63					
069/000/78	Total Prélèvements		16.235,63		34.826,42			

Groupe fct : 123 Administration générale

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
101/111-21	Traitements des mandataires	62021	29.586,51	30.724,85	30.724,85	31.403,16		
101/111-22	JETONS PRESENCE DES MEMBRES	62022	16.869,30	18.500,00	18.500,00	18.500,00		
101/112-01	Pécule de vacances du personnel	62101	2.161,21	1.965,62	1.965,62	2.248,53		
101/116-01	Pensions directement à charge du CPAS	62600	12.579,41	12.977,08	12.977,08	13.261,86		
104/111-01	Traitements du personnel	62001	49.720,92	51.276,74	51.276,74	52.402,64		
104/111-02	Traitements du personnel contractuel subsidé	62002	18.364,49	19.374,52	19.374,52	20.261,97		
104/112-01	PECULES DE VACANCES PERSONNEL	62101	3.679,82	3.753,41	3.753,41	3.828,49		
104/112-02	Pécule de vacances du personnel contractuel subsidé	62102	1.321,52	1.381,24	1.381,24	1.442,81		
104/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	7.478,82	7.782,85	7.782,85	7.953,85		
104/113-02	Cot. patron. ONSSAPL pour le pers. contractuel subsidé	62202	5.299,84			5.875,98		
104/113-21	Cotisations patronales à la CRPC pour le personnel	62401	16.105,96	16.615,16	16.615,16	17.486,64		
10433/113-02	Cot. patron. ONSSAPL pour le pers. contractuel subsidé	62202		5.618,58	5.618,58			
123/000/70	Total Personnel		163.167,80	169.970,05	169.970,05	174.665,93		
000/71	Fonctionnement							
101/121-01	FRAIS DEPLAC-SEJOURS PRESIDENT	61101		125,00	125,00	125,00		
101/124-08	Assurances diverses (RC du pers. mandat. et biens mob.)	61509	66,94	80,00	80,00	80,00		
104/121-01	FRAIS DEPLAC - SEJOURS PERSONNEL	61101	225,99	500,00	500,00	500,00		
104/123-02	Fournitures administratives pour consommation directe	60711	1.000,00	1.250,00	1.250,00	1.250,00		
104/123-07	FRAIS DE CORRESPONDANCE	61312	550,00	750,00	750,00	750,00		
104/123-11	FRAIS TELEPHONE	61312	2.421,18	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
104/123-12	Frais de location et d'entrepr. du mat. et du mob. de bureau	61313	596,47	1.500,00	1.500,00	850,00		
104/123-13	FRAIS INFORMATIQUES	61313	14.188,63	15.000,00	15.000,00	16.500,00		
104/12310-13	frais de gestion et du fonctionnement de l'information BCSS	61313		150,00	150,00	150,00		
104/123-17	FRAIS DE FORMATION	61319	694,00	1.250,00	1.250,00	1.250,00		
104/123-19	DOCUMENTATION ABONNEMENT	61316	450,00	500,00	500,00	650,00		
104/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe	60712	171,49	500,00	500,00	250,00		
104/128-01	Frais administratifs de la gestion financière	65801	91,35	65,00	120,00	100,00		
105/123-16	FRAIS RECEPTIONS-REPRESENTATIONS	61315	207,54	500,00	500,00	500,00		
123/000/71	Total Fonctionnement		20.663,59	24.670,00	24.725,00	25.455,00		
000/72	Transferts							
104/332-01	COTISA. MEMBRES U.V.C. ET AUTRES	63212	2.155,99	2.400,00	2.400,00	2.500,00		

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
104/435-01	Contrib. dans les ch.spécif.de fonctionn.des autres P.P.	63617			8.500,00	8.500,00		
10410/301-01	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.	67111		150,00	150,00			
121/415-01	FRAIS RECETTE REGIONALE	63412	19.000,00	19.000,00	20.860,00	21.277,20		
123/000/72	Total Transferts		21.155,99	21.550,00	31.910,00	32.277,20		
123/00073	Sous-Total Administration générale		204.987,38	216.190,05	226.605,05	232.398,13		
123/00075	Total Administration générale		204.987,38	216.190,05	226.605,05	232.398,13		

Groupe fct : 131 Services généraux

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
131/115-41	Autres interv. et avant. pour personnel	62541	6.090,00	8.575,00	8.575,00	9.100,00		
131/117-02	COT.SERV.MEDICAL DU TRAVAIL	62702	1.793,83	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
131/118-01	Cotisation au service social collectif du CPAS.	62801	247,90	250,00	250,00	250,00		
13110/113-21	Cotisations patronales de responsabilisation	62401		1.500,00	1.500,00			
13110/113-48	Deuxième pilier de pension - personnel contractuel	62429	3.929,23	5.000,00	5.000,00	5.695,67		
131/000/70	Total Personnel		12.060,96	17.325,00	17.325,00	17.045,67		
000/71	Fonctionnement							
131/123-14	Prestations du service médical du travail	61314	162,68	500,00	500,00	250,00		
131/000/71	Total Fonctionnement		162,68	500,00	500,00	250,00		
000/72	Transferts							
131/415-02	Intervention dans les primes syndicales	62802	465,50	500,00	500,00	500,00		
131/000/72	Total Transferts		465,50	500,00	500,00	500,00		
131/00073	Sous-Total Services généraux		12.689,14	18.325,00	18.325,00	17.795,67		
131/00075	Total Services généraux		12.689,14	18.325,00	18.325,00	17.795,67		

Groupe fct : 8013 Médiation de dettes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
8013/111-01	Traitements du personnel	62001	12.117,57	12.662,67	12.662,67	13.117,47		
8013/112-01	Pécule de vacances du personnel	62101	882,94	913,22	913,22	944,57		
8013/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	3.497,07	3.672,15	3.672,15	3.804,11		

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
8013/000/70	Total Personnel		16.497,58	17.248,04	17.248,04	17.866,15		
000/71	Fonctionnement							
8013/121-01	Frais de déplac. et de séjour du pers. et des mandataires	61101		125,00	125,00	125,00		
8013/123-02	Fournitures administratives pour consommation directe	60711	250,00	250,00	250,00	250,00		
8013/123-07	Frais de correspondance	61312	150,00	200,00	200,00	200,00		
8013/123-11	Frais de téléphone	61312	300,00	300,00	300,00	300,00		
8013/123-17	Frais de formation du personnel	61319		350,00	350,00	350,00		
8013/123-19	Frais d'achat de livres, de documentation et d'abonnements	61316	34,93	150,00	150,00	150,00		
8013/000/71	Total Fonctionnement		734,93	1.375,00	1.375,00	1.375,00		
000/72	Transferts							
8013/435-01	CONTR.CH.SPEC.FONCTIONMT/V.P P	63617	1.776,90	1.900,00	1.900,00	1.900,00		
8013/000/72	Total Transferts		1.776,90	1.900,00	1.900,00	1.900,00		
8013/00073	Sous-Total Médiation de dettes		19.009,41	20.523,04	20.523,04	21.141,15		
8013/00075	Total Médiation de dettes		19.009,41	20.523,04	20.523,04	21.141,15		

Groupe fct : 8015 Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
80151/111-01	Traitements du personnel	62001	20.724,72	21.677,07	21.677,07	22.497,90		
80151/112-01	Pécule de vacances du personnel	62101	1.497,09	1.550,53	1.550,53	1.605,50		
80151/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	5.981,02	6.286,37	6.286,37	6.519,18		
8015/000/70	Total Personnel		28.202,83	29.513,97	29.513,97	30.622,58		
000/71	Fonctionnement							
80151/121-01	Frais de déplac. et de séjour du pers. et des mandataires	61101	150,00	150,00	150,00	150,00		
80151/123-07	Frais de correspondance	61312		150,00	150,00	150,00		
80151/123-11	Frais de téléphone	61312	300,00	300,00	300,00	300,00		
8015/000/71	Total Fonctionnement		450,00	600,00	600,00	600,00		
000/72	Transferts							
80151/332-01	Cot. de membre des associations d'intérêt communal ou CPAS	63212	4.213,09	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
80151/334-09	Ch. loc. (eau, gaz, électr., chauff) (aide soc)	63811	1.374,76	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
80151/33403-09	Utilisation subside complémentaire	63811	3.382,48					
80152/33495-09	aide sociale - chèque mazout	63811	12.758,12	20.000,00	20.000,00	17.500,00		

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
8015/000/72	Total Transferts		21.728,45	27.000,00	27.000,00	24.500,00		
8015/00073	Sous-Total Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau		50.381,28	57.113,97	57.113,97	55.722,58		
8015/00075	Total Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau		50.381,28	57.113,97	57.113,97	55.722,58		

Groupe fct : 8019 Autres actions sociales

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/72	Transferts							
8019/333-02	Aide sociale en espèces	63811	1.124,19	1.750,00	1.750,00	1.750,00		
8019/000/72	Total Transferts		1.124,19	1.750,00	1.750,00	1.750,00		
8019/00073	Sous-Total Autres actions sociales		1.124,19	1.750,00	1.750,00	1.750,00		
8019/00075	Total Autres actions sociales		1.124,19	1.750,00	1.750,00	1.750,00		

Groupe fct : 831 Aide sociale

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
831/111-01	Traitements du personnel	62001	12.131,18	12.662,67	24.413,27	44.626,27		
831/112-01	PECULES DE VACANCES PERSONNEL	62101	882,94	913,32	1.757,59	2.047,38		
831/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	3.497,07	3.672,15	7.079,82	12.941,62		
831/000/70	Total Personnel		16.511,19	17.248,14	33.250,68	59.615,27		
000/71	Fonctionnement							
831/121-01	FRAIS DEPLACEMENTS-SEJOURS.	61101	196,53	300,00	300,00	300,00		
831/123-02	Fournitures administratives pour consommation directe	60711	395,38	400,00	400,00	400,00		
831/123-07	FRAIS DE CORRESPONDANCE	61312		600,00	600,00	600,00		
831/123-11	FRAIS TELEPHONE	61312	800,00	800,00	800,00	800,00		
831/123-13	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - licence REDI	61313	1.379,40	250,00	250,00	1.600,00		
831/123-15	Frais de procédure et de poursuites	61319		800,00	800,00	800,00		
831/123-17	FRAIS DE FORMATION	61319	110,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
831/123-19	DOCUMENTATION ABONNEMENT	61316	389,23	400,00	400,00	400,00		
831/128-01	FRS ADMINISTR.GESTION FINANC.	65801	43,40	250,00	250,00	250,00		
831/000/71	Total Fonctionnement		3.313,94	4.800,00	4.800,00	6.150,00		
000/72	Transferts							
831/301-01	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.	67111	8.080,06	2.500,00	2.500,00	1.500,00		

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
831/332-01	Cot. de membre des associations d'intérêt communal ou CPAS	63212	321,00	450,00	450,00	750,00		
831/333-01	Revenu d'intégration sociale	63801	306.218,90	300.000,00	325.000,00	340.000,00		
831/333-02	AIDE SOC.EN ESPECES / AIDE URGENTE	63811	1.880,00	4.000,00	4.000,00	2.500,00		
831/33301-02	Prime d'installation LO	63811		3.500,00	3.500,00	5.223,00		
831/33302-02	PROJET REDI	63811		4.500,00	4.500,00			
831/333-03	Aide sociale récupérable auprès de l'état	63811	18.622,82	25.000,00	25.000,00	5.000,00		
831/33399-03	autres interventions récupérables auprès de l'Etat	63811		1.500,00	1.500,00	250,00		
831/333-04	Aide sociale en avance sur prestations sociales	63811	5.594,13	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
831/334-01	A.SOC.EN NATURE	63811		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
831/33401-01	Aide sociale en nature - épicerie sociale Croix Rouge	63811	2.568,74	4.000,00	4.000,00	4.000,00		
831/33475-01	FRAIS FUNERAILLES	63811		1.500,00	1.500,00	1.000,00		
831/334-02	PAIEMTS COTIS.SECURITE SOCIALE	63811		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
831/33401-02	Aide sociale - convention Locomobile	63811	7.650,00	7.900,00	7.900,00	8.000,00		
831/334-04	A.SOC-FRAIS HOSPITALISATION	63811		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
831/334-07	Frais d'hébergement des personnes âgées (aide sociale)	63811		7.500,00	7.500,00	7.500,00		
831/334-08	Loyers (aide sociale) + gar. loc.	63811	1.440,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00		
831/334-09	Ch. loc. (eau, gaz, électr., chauff) (aide soc)	63811	1.879,87	5.000,00	5.000,00	2.500,00		
831/334-10	A.SOC-FRS MEDIC/PARAM/PHARMAC	63811		2.000,00	2.000,00	1.000,00		
831/415-02	INTERV.PRIMES SYNDICALES	62802		50,00	50,00			
831/000/72	Total Transferts		354.255,52	402.900,00	427.900,00	412.723,00		
831/00073	Sous-Total Aide sociale		374.080,65	424.948,14	465.950,68	478.488,27		
831/00075	Total Aide sociale		374.080,65	424.948,14	465.950,68	478.488,27		

Groupe fct : 8441 Services d'aide familiale

						2025		
Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/72	Transferts							
8441/332-01	INTERV.EN FAVEUR SERVICES AIDES FAMILIALES ET SENIORS	63212	1.058,38	2.100,00	2.100,00	2.000,00		
8441/000/72	Total Transferts		1.058,38	2.100,00	2.100,00	2.000,00		
8441/00073	Sous-Total Services d'aide familiale		1.058,38	2.100,00	2.100,00	2.000,00		
8441/00075	Total Services d'aide familiale		1.058,38	2.100,00	2.100,00	2.000,00		

Groupe fct : 8449 Autres services d'aide aux familles

						2025
--	--	--	--	--	--	------

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
84491/111-01	Traitements du personnel	62001	42.671,13	55.891,17	55.891,17	57.651,78		
84491/112-01	Pécule de vacances du personnel	62101	4.970,61	2.602,60	2.602,60	4.677,08		
84491/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	12.314,41	16.208,48	16.208,48	16.719,08		
84491/117-01	Primes versées pour assur. contre les accidents de travail	62701	1.220,54	2.250,00	2.250,00	2.250,00		
84495/111-01	Laverie et centrale de repassage - Traitements du personnel	62001	16.036,50	15.850,17	15.850,17	16.041,29		
84495/112-01	Pécule de vacances du personnel	62101	1.947,32	1.133,57	1.133,57	1.127,29		
84495/113-01	Laverie et centrale de repassage - Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel	62201	4.512,99	4.596,57	4.596,57	4.651,91		
84495/117-01	Laverie et centrale de repassage - Primes versées pour assur. contre les accidents de travail	62701		450,00	450,00	250,00		
8449/000/70	Total Personnel		83.673,50	98.982,56	98.982,56	103.368,43		
000/71	Fonctionnement							
84491/123-07	Frais de correspondance	61312	400,77	600,00	600,00	600,00		
84491/123-11	Frais de téléphone	61312	200,00	200,00	200,00	200,00		
84491/123-17	Frais de formation du personnel	61319		750,00	750,00	750,00		
84491/124-05	Four., entret. et loc. des vêtements de trav. pour le pers.	61322	480,00	500,00	500,00	500,00		
84495/123-02	Fournitures administratives pour consommation directe	60711	138,39	250,00	250,00	250,00		
84495/123-07	Laverie et centrale de repassage - Frais de correspondance	61312	200,00	250,00	250,00	250,00		
84495/123-11	Laverie et centrale de repassage - Frais de téléphone	61312	250,00	300,00	300,00	300,00		
84495/123-17	Laverie et centrale de repassage - Frais de formation du personnel	61319		500,00	1.000,00	1.000,00		
84495/124-05	Laverie et centrale de repassage - Four., entret. et loc. des vêtements de trav. pour le pers.	61322		400,00	400,00	400,00		
84495/125-02	Fournitures pour les bâtiments pour consommation directe	60713	1.231,82	1.000,00	2.000,00	1.250,00		
84495/125-03	Laverie et centrale de repassage - Fournitures de combustibles pour le chauffage des bâtiments	60714	4.445,05	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
84495/125-06	Prestations de tiers pour les bâtiments - entretien chaudière	61331		350,00	350,00	350,00		
84495/125-08	Laverie et centrale de repassage - Assurances couvrant les biens immobiliers	61509	717,05	800,00	800,00	800,00		
84495/125-12	Laverie et centrale de repassage - Fournitures d'électricité pour les bâtiments	61332	3.671,88	4.260,00	4.260,00	4.260,00		
84495/125-15	Fournitures d'eau pour les bâtiments	61335			700,00	700,00		
84495/126-01	Loyers et charges locatives des immeubles loués	61000		1,00	1,00	1,00		
8449/000/71	Total Fonctionnement		11.734,96	15.161,00	17.361,00	16.611,00		
000/72	Transferts							

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
84491/301-01	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.	67111		125,00	125,00	125,00		
84491/415-02	Intervention dans les primes syndicales	62802		325,00	325,00	325,00		
8449/000/72	Total Transferts			450,00	450,00	450,00		
8449/00073	Sous-Total Autres services d'aide aux familles		95.408,46	114.593,56	116.793,56	120.429,43		
8449/00075	Total Autres services d'aide aux familles		95.408,46	114.593,56	116.793,56	120.429,43		

Groupe fct : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/70	Personnel							
8451/117-01	Primes versées pour assur. contre les accidents de travail	62701		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
8451/000/70	Total Personnel			1.000,00	1.000,00	1.000,00		
000/72	Transferts							
8451/33301-06	traitement du personnel art60§7	63813	7.163,95	28.469,29	28.469,29	31.478,69		
8451/33302-06	pécule de vacances personnel art60§7	63813		1.025,16	1.025,16	1.636,49		
8451/33303-06	cotisations patronales ONSSAPL art60§7	63813	2.067,37	8.106,01	8.106,01	9.084,75		
8451/000/72	Total Transferts		9.231,32	37.600,46	37.600,46	42.199,93		
8451/00073	Sous-Total Réinsertion socioprofessionnelle		9.231,32	38.600,46	38.600,46	43.199,93		
000/74	Facturation interne							
8451/03088-01	Dépenses liées aux PIIS			5.000,00	5.000,00	5.000,00		
8451/000/74	Total Facturation interne			5.000,00	5.000,00	5.000,00		
8451/00075	Total Réinsertion socioprofessionnelle		9.231,32	43.600,46	43.600,46	48.199,93		

Groupe fct : 928 Logements de transit et d'insertion

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/71	Fonctionnement							
928/123-11	Frais de téléphone	61312	150,00	250,00	250,00	250,00		
928/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe	60712	30,99	300,00	300,00	300,00		
928/125-02	Fournitures pour les bâtiments pour consommation directe	60713			4.903,87			
928/125-03	Fournitures de combustibles pour le chauffage des bâtiments	60714	3.908,56	4.250,00	4.250,00	4.250,00		
928/125-06	Prestations de tiers pour les bâtiments	61331		650,00	650,00	650,00		

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	2023 Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
928/125-08	Assurances couvrant les biens immobiliers	61509	143,25	150,00	150,00	150,00		
928/125-10	Impôts, taxes et redevances diverses sur biens immobiliers	61601	659,24	700,00	700,00	700,00		
928/125-12	Fournitures d'électricité pour les bâtiments	61332	4.126,56	2.280,00	4.530,00	4.200,00		
928/125-15	Fournitures d'eau pour les bâtiments	61335	400,00	650,00	650,00	650,00		
928/125-48	Autres frais pour les bâtiments	61339		200,00	200,00	200,00		
928/126-01	Loyers et charges locatives des immeubles loués	61000		1,00	1,00	1,00		
928/000/71	Total Fonctionnement		9.418,60	9.431,00	16.584,87	11.351,00		
000/72	Transferts							
928/301-01	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.	67111	350,00		1.050,00			
928/000/72	Total Transferts		350,00		1.050,00			
928/00073	Sous-Total Logements de transit et d'insertion		9.768,60	9.431,00	17.634,87	11.351,00		
928/00075	Total Logements de transit et d'insertion		9.768,60	9.431,00	17.634,87	11.351,00		

Exercices antérieurs

			2025		
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Prévision	Conseil	Tutelle
000/66	Exercices antérieurs				
Exercice 2025					
000/951-01	Boni du service ordinaire				
000/000/66	Total Exercices antérieurs				

Exercice propre**Groupe fct : 009 Recettes & dépenses générales**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/60	Prestations							
000/161-48	Produits et récupérations divers relatifs à la fonction	71309	17,54					
009/000/60	Total Prestations		17,54					
000/61	Transferts							
000/486-01	INTERVENTION COMMUNALE	73612	496.727,85	462.398,05	462.398,05	525.682,63		
009/000/61	Total Transferts		496.727,85	462.398,05	462.398,05	525.682,63		
009/00063	Sous-Total Recettes & dépenses générales		496.745,39	462.398,05	462.398,05	525.682,63		
009/00065	Total Recettes & dépenses générales		496.745,39	462.398,05	462.398,05	525.682,63		

Groupe fct : 029 Fonds

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
021/466-01	FONDS SPECIAL DE L'AIDE SOCIALE	73406	9.259,46	9.609,06	9.609,06	10.742,10		
029/000/61	Total Transferts		9.259,46	9.609,06	9.609,06	10.742,10		
029/00063	Sous-Total Fonds		9.259,46	9.609,06	9.609,06	10.742,10		
029/00065	Total Fonds		9.259,46	9.609,06	9.609,06	10.742,10		

Groupe fct : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
101/380-02	Cotisations des mandataires pour la pension	72401	1.691,99	1.750,00	1.750,00	2.000,00		
104/465-02	Contrib. de l'Autorité sup.dans les frais de personnel	73405	21.000,00	21.000,00	21.000,00	21.000,00		
10410/465-02	Pacte fonction publique locale / Subside SPW	73405		600,00				
123/000/61	Total Transferts		22.691,99	23.350,00	22.750,00	23.000,00		
123/00063	Sous-Total Administration générale		22.691,99	23.350,00	22.750,00	23.000,00		
123/00065	Total Administration générale		22.691,99	23.350,00	22.750,00	23.000,00		

Groupe fct : 131 Services généraux

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/60	Prestations							
131/161-14	Produit des avantages en nature du personnel et des mandatai	71309	940,67	1.335,00	1.335,00	1.400,00		
131/000/60	Total Prestations		940,67	1.335,00	1.335,00	1.400,00		
131/00063	Sous-Total Services généraux		940,67	1.335,00	1.335,00	1.400,00		
131/00065	Total Services généraux		940,67	1.335,00	1.335,00	1.400,00		

Groupe fct : 8013 Médiation de dettes

2025								
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
8013/465-48	Autres contributions spécifiques de l'Autorité supérieure	73405	1.787,35	1.600,00	1.600,00	1.600,00		
8013/000/61	Total Transferts		1.787,35	1.600,00	1.600,00	1.600,00		
8013/00063	Sous-Total Médiation de dettes		1.787,35	1.600,00	1.600,00	1.600,00		
8013/00065	Total Médiation de dettes		1.787,35	1.600,00	1.600,00	1.600,00		

Groupe fct : 8015 Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau

2025								
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
80151/465-48	SUBSIDE PAPE	73405	4.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
80151/46501-48	REC. dépenses personnel et fonctionnement (article4)	73405	30.179,08	27.434,83	27.434,83	30.580,95		
80151/46502-48	REC pay. fact. imp. et prév. (Article 6)	73405	2.092,64	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
80151/46503-48	Contrib compl autorite superieure	73405	3.382,48					
80152/46895-09	récupération allocation de chauffage auprès de l'aut. sup	73813	12.147,27	20.000,00	20.000,00	17.500,00		
8015/000/61	Total Transferts		51.801,47	54.434,83	54.434,83	55.080,95		
8015/00063	Sous-Total Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau		51.801,47	54.434,83	54.434,83	55.080,95		
8015/00065	Total Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau		51.801,47	54.434,83	54.434,83	55.080,95		

Groupe fct : 8019 Autres actions sociales

2025								
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
8019/384-01	Récupération de l'aide sociale en nature	73811		20,00	20,00	20,00		
8019/46502-48	Fonds Socio-Culturel / Art4 (Partic et act soc) + Art6 (Pauvreté enfantine)	73405	1.739,50	1.750,00	1.750,00	1.750,00		

						2025		
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
8019/000/61	Total Transferts		1.739,50	1.770,00	1.770,00	1.770,00		
8019/00063	Sous-Total Autres actions sociales		1.739,50	1.770,00	1.770,00	1.770,00		
8019/00065	Total Autres actions sociales		1.739,50	1.770,00	1.770,00	1.770,00		

Groupe fct : 831 Aide sociale

						2025		
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
831/383-01	Récup.auprès des bénéf. du revenu d'intégration sociale	73801	5.718,90	1.000,00	1.000,00	2.000,00		
831/383-02	REC A.SOC/BENEF A.SOC. ESPECES	73811	930,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
831/383-04	Récup. av. prestations sociales	73811	2.614,85	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
831/384-01	REC/BENEF A.SOC.EN NATURE	73811		500,00	500,00	500,00		
831/384-04	Récup.aide sociale relat aux interv.du CPAS dans hospit.	73811		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
831/384-08	Récup. de l'aide sociale interv. dans frs de loyers	73811		1.050,00	1.050,00	1.050,00		
831/384-09	Récup.aide sociale interv. dans ch.loc.(eau,gaz,électr.)	73811	908,64	500,00	500,00	500,00		
831/467-01	MSPE subvention RIS loi 26/5/2002	73813	156.891,49	165.000,00	178.750,00	187.000,00		
831/46799-01	REC MINIMEX/AUTORITE SUPER - Frais de personnel	73813	9.067,65	6.500,00	6.500,00	6.500,00		
831/46799-02	PROJET REDI	73813	5.772,67	4.750,00	4.750,00	1.600,00		
831/467-03	Récup. de l'aide sociale auprès de l'Etat (loi 2 avri 1965)	73813	26.297,88	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
831/46799-03	récup de l'aide sociale (frais méd. et pharma. aut sup)	73813		1.500,00	1.500,00			
831/000/61	Total Transferts		208.202,08	234.800,00	248.550,00	253.150,00		
831/00063	Sous-Total Aide sociale		208.202,08	234.800,00	248.550,00	253.150,00		
831/00065	Total Aide sociale		208.202,08	234.800,00	248.550,00	253.150,00		

Groupe fct : 8449 Autres services d'aide aux familles

						2025		
Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	Prévision	Conseil	Tutelle
000/60	Prestations							
84495/161-01	Produit de prestations directes concernant la fonction	71301	573,00	750,00	750,00	750,00		
84495/161-48	Laverie et centrale de repassage - Produits et récupérations divers relatifs à la fonction	71309	14.146,19	12.500,00	12.500,00	12.500,00		
8449/000/60	Total Prestations		14.719,19	13.250,00	13.250,00	13.250,00		
000/61	Transferts							

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
84491/467-07	Titres services	73813	55.354,54	65.000,00	65.000,00	65.000,00		
8449/000/61	Total Transferts		55.354,54	65.000,00	65.000,00	65.000,00		
8449/00063	Sous-Total Autres services d'aide aux familles		70.073,73	78.250,00	78.250,00	78.250,00		
8449/00065	Total Autres services d'aide aux familles		70.073,73	78.250,00	78.250,00	78.250,00		

Groupe fct : 8451 Réinsertion socioprofessionnelle

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/61	Transferts							
8451/465-02	Contrib. de l'Autorité sup.dans les frais de personnel	73405	488,67	2.040,00	2.040,00	1.020,00		
8451/46533-02	Cotisations pat. remboursées	73405	2.066,80	7.462,28	7.462,28	7.500,00		
8451/46788-01	Indemnités PIIS	73813	9.412,17	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
8451/467-07	Contribution autorité supérieure	73813		20.076,00	20.076,00	20.895,48		
8451/000/61	Total Transferts		11.967,64	34.578,28	34.578,28	34.415,48		
8451/00063	Sous-Total Réinsertion socioprofessionnelle		11.967,64	34.578,28	34.578,28	34.415,48		
8451/00065	Total Réinsertion socioprofessionnelle		11.967,64	34.578,28	34.578,28	34.415,48		

Groupe fct : 928 Logements de transit et d'insertion

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	2023 Droits cons. Compte	2024 Budget initial	2024 Budget adapté	2025		
						Prévision	Conseil	Tutelle
000/60	Prestations							
928/163-01	Produit des loc. immob. aux entreprises et aux ménages	71320	11.633,81	8.400,00	8.400,00	6.300,00		
928/000/60	Total Prestations		11.633,81	8.400,00	8.400,00	6.300,00		
928/00063	Sous-Total Logements de transit et d'insertion		11.633,81	8.400,00	8.400,00	6.300,00		
928/00065	Total Logements de transit et d'insertion		11.633,81	8.400,00	8.400,00	6.300,00		
000/68	Prélèvements							
928/998-01	Utilisation des provisions pour risques et charges	66622			4.903,87			
928/000/68	Total Prélèvements				4.903,87			

C.P.A.S. Meix-devant-Virton

Numéro INS : 85024

TABLEAU DE SYNTHESE

Exercice : 2025

Service : Extraordinaire

		2023	2024			2025
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023						
Droits constatés nets (+)	1	28.651,50				
Engagements à déduire (-)	2	28.651,50				
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 – 2)	3					
Budget 2024						
Prévisions de recettes	4					
Prévisions de dépenses (-)	5					
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6					
Budget 2025						
Prévisions de recettes	7					
Prévisions de dépenses (-)	8					
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2026 (7 + 8)	9					

ANNEXE AU TABLEAU DE SYNTHESE
Service Extraordinaire

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
1. Total des recettes en PLUS		0,00
ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
2. Total des recettes en MOINS		0,00
SOLDE DES ADAPTATIONS EN RECETTES EXERCICE AN_EXERC_M_1		0,00
(1 – 2) à reporter au tableau de synthèse		

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
3. Total des dépenses en PLUS		0,00
ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
4. Total des dépenses en MOINS		0,00
SOLDE DES ADAPTATIONS EN DEPENSES EXERCICE 2024		0,00
(3 – 4) à reporter au tableau de synthèse		

Le Receveur soussigné certifie avoir pris connaissance des adaptations du budget de l'exercice 2024 ci-dessus,
Fait à , le

Le Receveur,

Exercice propre

Exercice propre

Extrait du registre aux délibérations du Conseil du C.P.A.S. de Meix-devant-Virton
Séance du 17 octobre 2024

Présents :

Madame Lola ROUSSEL, Madame Sabine HANUS-FOURNIRET, Monsieur Xavier EVRARD, Monsieur Benoit DESEILLE, Madame Dorothée BODART, Monsieur Michel ANDRE, Conseillers;
Monsieur Nicolas SCHILTZ, Directeur Général;

Excusés :

Madame Catheline HAYERTZ, Présidente;
Madame Béatrice MEERT, Monsieur Antoine TRIBOLET, Conseillers;

Le Conseil de l'Action Sociale,

8. **Rapport sur les synergies et les économies d'échelles. Année 2025. Adoption**

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, notamment en ses articles 26bis, §5 et 26 quater ;

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976 ;

Vu le projet de rapport sur les synergies et les économies d'échelle établi pour l'année 2025 par Madame la Directrice générale communale et Monsieur le Directeur général du C.P.A.S. ;

Vu l'avis émis par le Comité de concertation Commune-C.P.A.S. en date du 13/09/2024 sur le projet de rapport ;

Considérant que celui-ci a ensuite été présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale ce 26/09/2024 ;

Après en avoir délibéré, unanime ;

Le Conseil de l'Action Sociale décide :

Article unique : d'adopter selon le détail ci-après le rapport sur les synergies et les économies d'échelle tel qu'établi pour 2025, lequel est annexé à la présente.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil de l'Action Sociale,
Pour extrait conforme :

Le Directeur Général

NICOLAS SCHILTZ



La Présidente f.f.

LOLA ROUSSEL

Extrait du registre aux délibérations du Conseil du C.P.A.S. de Meix-devant-Virton
Séance du 17 octobre 2024

Présents :

Madame Lola ROUSSEL, Madame Sabine HANUS-FOURNIRET, Monsieur Xavier EVRARD, Monsieur Benoît DESEILLE, Madame Dorothée BODART, Monsieur Michel ANDRE, Conseillers;
Monsieur Nicolas SCHILTZ, Directeur Général;

Excusés :

Madame Catheline HAYERTZ, Présidente;
Madame Béatrice MEERT, Monsieur Antoine TRIBOLET, Conseillers;

Le Conseil de l'Action Sociale,

9. **Budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2025. Approbation**

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, les articles 33 et 88 ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité aux C.P.A.S. ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration des budgets des Communes et des C.P.A.S. de la Région wallonne ;

Vu la présentation en séance de la « *Note de politique générale* » par Madame la Présidente ;

Vu le projet de budget 2025, ayant pris comme hypothèse une intervention communale d'un montant de 525.682,63 € ;

Vu l'avis favorable formulé par la Commission budgétaire visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité adapté aux C.P.A.S. en date du 09/10/2024 quant à ce projet de budget ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Concertation en sa séance du 13/09/2024 ;

Attendu que le bureau permanent veillera, en application de l'article 89bis de la loi organique du 8 juillet 1976, à la communication du présent budget aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le C.P.A.S. a bien été adopté conformément à l'article 26bis de la loi organique du 8 juillet 1976 ;

Après en avoir délibéré, unanime ;

Le Conseil de l'Action Sociale décide :

Article 1^{er} : d'arrêter comme suit le budget du C.P.A.S. pour l'exercice 2024 :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Dépenses	991.391,16 €	/ €
Recettes	991.391,16 €	/ €
Résultat	/ €	/ €

Article 2 : d'acter que l'intervention communale est de : 525.682,63 € ;

Article 3 : Le présent budget, accompagné de ses annexes, sera transmis pour approbation au Conseil Communal.

Fait en séance susmentionnée,
Par le Conseil de l'Action Sociale,
Pour extrait conforme :

Le Directeur Général


NICOLAS SCHILTZ



La Présidente f.f.

LOLA ROUSSEL





Commune de Meix-devant-Virton

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Extrait du procès-verbal du Conseil communal Séance du 7 novembre 2024

Présents :

Monsieur Pascal FRANCOIS, Bourgmestre - Président;
Monsieur Bruno WATELET, Monsieur Michaël WEKHUIZEN,
Madame Patricia RICHARD, Échevins;
Monsieur Marc GILSON, Monsieur Philippe BRYNAERT, Monsieur
Arnaud INGLEBERT, Madame Caroline HANUS-VITALI, Monsieur
Michaël CLAUSSE, Madame Amélie LEQUEUT, Conseillers;
Madame Catheline HAYERTZ, Présidente du CPAS;
Madame Nathalie BOLIS, Directrice générale;

3 - CPAS – Budget 2025 - approbation.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L 1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 88 de la loi organique des centres publics d'aide sociale ;

Vu la circulaire du 28 février 2014 relative à la tutelle sur les actes des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale – circulaire relative aux pièces justificatives ;

Vu le budget du CPAS, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'intervention communale est d'un import de **525.682,63 €**, les prévisions de recettes et de dépenses étant de 991.391,16 € à l'ordinaire et de 0,00 € à l'extraordinaire;

Considérant la transmission du dossier au Receveur régional pour avis préalable en date du 24/10/2024 ;

Considérant l'avis Positif du Receveur régional remis en date du 29/10/2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget 2025 du CPAS tel qu'il est présenté, avec des recettes et dépenses à l'ordinaire de 991.391,16 € et à l'extraordinaire de 0,00 € et une intervention communale de **525.682,63 €** (cinq cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-deux euros et soixante-trois cents).

La Directrice générale
N. BOLIS.

Pour extrait conforme, le 12 novembre 2024.

Par le Conseil communal

La Directrice générale,

Nathalie BOLIS.

Par le Conseil communal



Le Bourgmestre - Président,

Pascal FRANCOIS.

Le Bourgmestre
P. FRANCOIS.